



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 janvier 2020

---

L'an deux mil vingt, le 27 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

**Absents** : M. Nathalin CLEUET

**Pouvoirs** : M. Nathalin CLEUET pour M. Patrick VIGNAUD

**Secrétaire de séance** : M. Edmond BERNARD

<b>Date de convocation</b> : 17 janvier 2020	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :
	- en exercice : 11
<b>Date d'affichage</b> : 17 janvier 2020	- présents : 10
	- votants : 11

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la révision des tarifs communaux.

Les membres du Conseil Municipal présents acceptent l'ajout du point à l'ordre du jour.

### Délibérations

1. Aliénation et acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit Combe : avis du commissaire enquêteur
2. Demande de subvention pour voyage scolaire
3. Vote des subventions annuelles
4. Révision des tarifs communaux

### Questions diverses

- Voirie
- MJC
- Plan d'eau
- Sanitaires place du 1<sup>er</sup> juin
- Anniversaire de notre centenaire
- Finances

---

### **DELIBERATION 2020-01 : Aliénation et acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit Combe : avis du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du rapport de l'enquête publique menée par M. Roger Orvain, commissaire enquêteur, du 2 au 18 décembre 2019.

M. Orvain retrace le contexte de l'affaire qui amène le conseil municipal à procéder à l'aliénation et l'acquisition du chemin rural au lieu-dit Combe décidées par délibérations n°2019-58 du 30 septembre 2019 et n°2019-73 du 25 novembre 2019.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet d'aliénation et acquisition d'un chemin rural au lieu-dit Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **d'approuver** le rapport du commissaire enquêteur et de suivre son avis favorable
- **de vendre** à Mme Grollier-Mathe la partie du chemin rural pour la somme total de 300€
- **d'acquérir** le chemin appartenant à Mme Grollier-Mathe pour la somme de 300€
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à contacter un géomètre afin de borner le chemin
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à contacter le notaire afin de finaliser l'aliénation et l'acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit Combe
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents se rapportant au dossier.

### **DELIBERATION 2020-02 : Demande de subvention pour voyage scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie de Mme Christine Pouchan-Lahore sollicitant une aide pour le voyage scolaire de sa fille, scolarisée au collège René Cassin de L'Isle Jourdain. Le voyage se déroulera du 4 au 7 mai 2020 à St Jean de Monts.

Le plan de financement délivré par l'établissement confirme que le montant acquitté par la famille est de 185€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **D'accorder** une subvention de 150€ à Mme Pouchan-Lahore pour le voyage scolaire de sa fille.

### **DELIBERATION 2020-03 : Vote des subventions annuelles**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents, la liste des subventions annuelles accordées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

- **d'attribuer** les subventions comme suit :

<b>Tiers</b>	<b>2020</b>
ACCA	100.00 €
UNC-AFN anciens combattants	100.00 €
Club génération solidarité loisirs	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Boules loisirs	100.00 €
ADMR	400.00 €
Ecomusée du Montmorillonnais (388 hab.)(0.60€/par hab.)	232.80 €
FNATH	50.00 €
Un hôpital pour les enfants	50.00 €
Association des donneurs de sang	50.00 €
Association les restaurants du cœur	50.00 €
La Croix Rouge	50.00 €
Lutte contre le cancer	50.00 €
Fonds solidarité Logement	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00 €

TOTAL	1632.80 €
-------	-----------

**DELIBERATION 2020-04 : Révision des tarifs communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents les tarifs communaux pratiqués sur l'année 2019.

Il est demandé de les réviser chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité:**

- **d'attribuer** les tarifs comme suit :

Objet	Tarif 2020
<b>Location grande salle polyvalente</b>	
Commune	170€ le week end 90€ la journée
Hors commune	220€ le week end 120€ la journée
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
<b>Location petite salle polyvalente</b>	
Commune	100€ le week end 60€ la journée sans la cuisine 80€ la journée avec la cuisine
Hors commune	150€ le week end 80€ la journée sans la cuisine 100€ la journée avec la cuisine
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
<b>Ensemble des salles polyvalentes</b>	
Commune	200€ le week end
Hors commune	250€ le week end
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
<b>Location salle des associations</b>	
Commune	100€ le week end 80€ la journée
Consommation électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
<b>Cimetière</b>	
Concession (50 ans)	150€
Cave urne (50 ans)	250€
<b>Assainissement collectif</b>	
taxe part fixe	30€
taxe part variable	1€/m <sup>3</sup> d'eau usée
raccordement	500€
<b>Photocopies (A4 et A3)</b>	
Noir et blanc	0.30€
Couleur	0.30€

## Questions diverses

### - Voirie

♦ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Xavier Jatiault demandant la pose de cailloux pour empierrer le chemin de la garde à Maison Neuve. Il estime le besoin de cailloux à 20 tonnes.

Le Conseil Municipal accepte que M. Jatiault dispose les cailloux qui seront facturés à la commune.

♦ Mme Annick Biguet demande que les nids de poule à la Brunetière soient comblés.

Mme Armelle Hatry-Chatelain demande si la commission de voirie a pu étudier la solution proposée pour la canalisation des eaux pluviales à Pique Fesse.

Il est répondu que la commission de voirie se déplacera sur le terrain pour analyser tous les problèmes et programmer les travaux 2020.

### - Maison des Jeunes et de la Culture

♦ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la MJC (Maison des jeunes et de la culture) de L'Isle Jourdain organisera un cinéma en plein air le 31 juillet ou le 7 août 2020 sur le site du Paradis.

♦ La MJC prévoit d'organiser un chantier de loisirs pour les jeunes lors de la saison estivale. Il est demandé de réfléchir aux possibilités de chantier sur la commune.

### - Plan d'eau

Au vu du niveau d'eau actuel du plan d'eau il n'est plus possible d'étudier la fuite.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Terraqua est en train de constituer un dossier pour une demande d'autorisation de forage.

### - Sanitaires place du 1<sup>er</sup> juin

♦ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Sorégies n'a pas autorisé le branchement de la pompe de relèvement des sanitaires au réseau d'éclairage public. Une autre solution est envisagée en se branchant au compteur de l'église.

♦ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la pompe de relèvement du restaurant est en révision suite à son dysfonctionnement.

### - Anniversaire de notre centenaire Mme Hélène Mathieu

Mme Viviane Boireau demande qu'une photographie de la célébration du centenaire de Mme Hélène Mathieu soit affichée en salle du conseil.

### - Finances

La commission des finances se réunira le 6 février afin de préparer le budget 2020.

Fin de la réunion 22h30